



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°08

Séance du 04 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **quatre avril à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Elise Auclair
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Pierre BAILLY-BECHET,
Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents et représentés : 10

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

N 08 – Adoption du CFU (Compte Financier Unique) pour l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13 relatifs au vote du compte administratif ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 instituant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Novembre 2024 autorisant le passage de la collectivité au Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le budget principal de la commune sur les comptes votés en 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Garnerans pour l'exercice 2024, dressé par le Maire et le comptable public, le SGC de Châtillon-sur-Chalaronne ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion, en rationalisant, modernisant et enrichissant les informations budgétaires et comptables soumises au vote ;

		DEPENSES	RECETTES	Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	390 512,82	461 856,02	71 343,20
	Section d'investissement	118 894,86	88 013,02	

		DEPENSES	RECETTES	Excédent de fonctionnement cumulé de clôture 2024
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	134 894,01	206 237,21
	Report en section d'investissement (001)	1 774,49	0,00	

		DEPENSES	RECETTES	Deficit d'investissement sur l'exercice 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	390 512,82	461 856,02	-30 881,84
	Section d'investissement	118 894,86	88 013,02	

		DEPENSES	RECETTES	Deficit d'investissement cumulé de clôture 2024
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)	0	134 894,01	-32 656,33
	Report en section d'investissement (001)	1 774,49	0,00	

		DEPENSES	RECETTES	
Restes à réaliser		1 538,40	0,00	1068
Restes à réaliser		1 538,40	0,00	34 194,73
Restes à réaliser				172 042,48

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2024, tel qu'il a été présenté
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

